

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 08/07/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance	
CPALP220019	Madame	ARABI-NICOU	Mathilde
CPALP220020	Monsieur	BADAoui	Bilal
CPALP220021	Madame	BOCQUET-DUMONT.	Ambre
CPALP220022	Madame	BOUDEAU	Marjolaine
CPALP220023	Monsieur	BOURSIER	Mathieu
CPALP220024	Monsieur	CADO	Arthur
CPALP220025	Madame	CHARRIER	Roxanne
CPALP220026	Madame	DIONET	Emma
CPALP220027	Madame	DURANTON	Alisea
CPALP220028	Madame	DUTOUR	Valerie
CPALP220029	Madame	FERNANDEZ-PUENTE	Stella

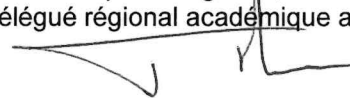
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

CPALP220030	Monsieur	FILLON	Jérémy
CPALP220031	Monsieur	GATEBOIS	Morgan
CPALP220032	Madame	GAUDOUT	Noemie
CPALP220033	Madame	GRAILLOT	Marine
CPALP220034	Madame	HEE	Adeline
CPALP220035	Madame	LAROCHE	Melanie
CPALP220036	Monsieur	MARCEAU	Leo
CPALP220037	Madame	MAROL	Elise
CPALP220038	Monsieur	MAYET	Thomas
CPALP220039	Madame	MEYRE	Oceane
CPALP220040	Monsieur	PHOSTEIN	Bastien
CPALP220041	Monsieur	POUPARD	Jonathan
CPALP220042	Monsieur	PRIKA	Edouard
CPALP220043	Monsieur	SALLE	Jeremy

Article 2.- Le recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 08/07/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation,
Le Délégué régional académique adjoint



José-Bernard FUENTES

